

PROGRAMME DE FORMATION

Les coûts pédagogiques de ces formations sont intégralement pris en charge par le fonds de formation.

Gestion comptable d'un syndic de copropriété

Les règles comptables de la copropriété applicables au syndicat de copropriétaires sont spécifiques, dites en partie double. Quel plan ? Comment gérer les comptes, les écritures, les documents, les présentations ? Autant des questions à maîtriser pour bien gérer.

Objectifs de la formation :

Permettre aux responsables comptables, chargés de gestion financière, personnes du service comptabilité de mieux connaître la gestion financière et comptable des copropriétés et l'environnement syndical.

Public visé :

Responsables comptables, chargés de gestion financière, personnes du service comptabilité

Nombre de stagiaires : 12

Nombre de jours : 2

Organisme de formation : CEFLU

Contenu pédagogique

1. Le cadre juridique de la copropriété

- Les grandes lignes de la loi du 10 juillet 1965
- Division de l'immeuble et règlement de copropriété
- Les acteurs de la copropriété
 - o Droits et obligations des copropriétaires
 - o Le syndicat des copropriétaires
 - o Le syndic
 - o Le conseil syndical
- Les assemblées générales

2. La gestion comptable et financière

A. Le financement de la copropriété

- Le ou les budgets (de fonctionnement et travaux)
 - o Contenu
 - o Établissement et vote du budget
 - o Modalités d'appels
- Les dépenses de la copropriété et leur répartition
 - o La répartition des dépenses selon la loi
 - o La répartition des dépenses selon le règlement de copropriété

B. Les obligations comptables du syndicat

- Une comptabilité d'engagement en partie double
- Le plan comptable spécifique de la copropriété
- Une particularité de la copropriété : deux balances
- Les principales écritures
- Autres spécificités de la copropriété impactant la comptabilité

C. L'approbation des comptes